

Article 5—*Précision*

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)** propose:

Que l'article 5 du projet de loi C-104 soit modifié par substitution, à la ligne 28, page 3, de ce qui suit:

«ou au crédit du compte au titre de l'accord-cadre ne constituent pas de»

(L'amendement est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

(Les articles 6 à 10 inclusivement sont adoptés.)

Article 11—*Application aux bandes indiennes non signataires*

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)** propose:

Que l'article 11 du projet de loi C-104 soit modifié par substitution, aux lignes 26 à 32, page 5, de ce qui suit:

«la présente loi applicable à cette bande.»

• (1240)

—Madame la Présidente, l'amendement n° 2 a été présenté à la demande de la province de la Saskatchewan et n'a aucun effet substantiel sur la reconnaissance des futures revendications que pourraient faire d'autres bandes ayant droit à des terres.

(L'amendement est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

**La présidente:** Comme les députés peuvent le constater, le ministère a présenté des amendements aux annexes I, II et III. Or, il est dit dans Beauchesne que, lorsqu'un projet de loi vise la mise en oeuvre d'un accord ou l'approbation d'un plan, lesquels sont reproduits en annexe, et qu'une disposition préliminaire du projet de loi affirme que ces documents ont une origine ou un caractère indépendants du projet de loi, on ne peut amender l'annexe.

Si les députés regardent bien ce qui est proposé dans ces amendements, il verront qu'il s'agit d'une modification technique à apporter à la traduction. Il s'agit en réalité de rectifier une erreur de traduction et non de modifier l'annexe comme telle. C'est pourquoi nous avons accepté de faire ces changements.

À l'Annexe I, l'amendement proposé a pour effet d'ajouter seulement la date.

L'amendement est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives ministérielles*

(L'amendement est adopté.)

**La présidente:** L'annexe I est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

(L'annexe 1 modifiée est adoptée.)

**La présidente:** L'annexe II modifiée est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

(L'annexe II modifiée est adoptée.)

**La présidente:** L'annexe III modifiée est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

(L'annexe III modifiée est adoptée.)

**M. Siddon:** Une petite mise au point, madame la présidente. Je signale que les amendements, au texte français étaient là par souci d'exactitude et pour harmoniser les deux versions. Je présume que nous les avons adoptés avec les annexes.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le projet de loi est agréé.)

• (1245)

(Rapport est fait du projet de loi.)

**M. Siddon** propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**Mme le vice-président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, dès maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Siddon** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je ne vais pas lire à nouveau le titre du projet de loi et féliciter chacune des bandes ayant droit à des terres, qui ont aidé à faire en sorte que nous vivions ce jour mémorable.

Je voudrais simplement remercier les députés, en particulier les porte-parole des partis d'opposition, qui ont permis d'accélérer l'étude de ce très important projet de loi.

C'est une mesure très complexe qui est faite pour des comptables et des avocats, mais qui revêt une grande signification pour les milliers de membres des 26 bandes ayant droit à des terres, qui en bénéficieront.